

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte

Code ISIN du compartiment :	FR0010502088
Dénomination du compartiment :	ETOILE ENVIRONNEMENT
Forme juridique :	FCP de droit français
Compartiment :	Compartiment n°1 du FCP Etoile Développement Durable
Nourricier :	non
Société de Gestion :	ETOILE GESTION
Gestionnaire comptable par délégation :	SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES NET ASSET VALUE
Dépositaire :	SOCIETE GENERALE
Commissaire aux comptes :	ERNST & YOUNG
Commercialisateur :	CREDIT DU NORD
Autres commercialisateurs :	Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Société Marseillaise de Crédit.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : « Actions des pays de la zone euro »

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du fonds est de rechercher sur une période de 5 ans une performance supérieure ou égale à celle de l'indicateur de référence, après déduction des frais de gestion réels, en investissant dans des valeurs sélectionnées selon les critères du concept de « développement durable », orientées vers le respect de l'environnement.

L'objectif de rentabilité du fonds est d'atteindre une performance supérieure ou égale à celle de l'indicateur de référence, sur une période de 5 ans.

Indicateur de référence :

Le compartiment n'est pas un compartiment indiciel.

L'indicateur de référence est l'indice Dow Jones Euro Stoxx (code Reuters : .STOXXR) disponible sur le site internet «www.stoxx.com», constitué des 300 grandes valeurs les plus représentatives de l'économie de la zone euro. Il est calculé en cours de clôture dividendes net réinvestis (DNR)

L'Indice est calculé en euro.

La société de gestion tient à la disposition des investisseurs les informations concernant l'indice de référence dont l'évolution figure dans les documents périodiques et le rapport annuel.

Stratégie d'investissement :

La stratégie d'investissement consiste à construire dans le respect des règles fiscales du PEA, un portefeuille dont les caractéristiques répondent aux critères socialement responsables établis par l'agence de rating social et environnemental européenne (VIGEO) via des investissements directs en titres vifs

Le gérant peut élargir ses investissements aux valeurs liées au développement durable, notamment en termes d'énergies renouvelables.

L'allocation stratégique globale est la suivante :

- entre 75% et 100% d'exposition de l'actif au risque action
- entre 0% et 25% d'exposition de l'actif aux produits de taux

Le total des OPCVM détenus dans le fonds peut aller jusqu'à 10%.

Les actions sont sélectionnées selon les critères liés au concept de développement durable.

Selon ce concept toutes les activités économiques sont appréhendées selon 3 aspects sur le long terme: la rentabilité économique, l'environnement et la cohérence sociale; avec une orientation plus marquée sur le respect de l'environnement.

L'actif est investi à 75 % minimum en titres éligibles au PEA

La zone géographique privilégiée est la zone euro.

Le fonds peut détenir plus de 20% de petites capitalisations

Le degré maximum d'exposition aux titres de créance et instruments du marché monétaire et obligataire est de 25 %. Les investissements dans ces types d'actifs sont principalement effectués en produits de taux libellés en euro : obligations à taux fixe, à taux variable, indexées : BTF, certificats de dépôt, BTAN.

Dans le but de gérer sa trésorerie ou éventuellement de dynamiser sa performance, le FCP peut être investi jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM français coordonnés ou non et européens coordonnés, notamment des OPCVM monétaires ou obligataires, français ou de la zone euro. Le gérant peut utiliser des OPCVM gérés par Etoile Gestion ou par des sociétés qui lui sont liées.

Le gérant peut intervenir dans des produits dérivés ou des produits intégrant des dérivés.

Dans une optique de couverture et/ou d'exposition, le gérant peut intervenir dans les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré en utilisant les futures, les options, les swaps.

Pour gérer sa trésorerie, le gérant peut recourir aux techniques de pensions livrées, de prêts de titres, d'emprunts de titres et d'espèces et de dépôt d'espèces.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le compartiment est classé « Actions des Pays de la Zone Euro ».

L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

Comme tout investissement en actions, les investisseurs doivent être conscients que la valeur des actifs du compartiment est soumise aux fluctuations des marchés européens : la valeur liquidative de ce compartiment peut donc connaître des variations importantes à la baisse.

Risque actions : C'est le risque supporté par un investisseur en raison des fluctuations des marchés actions. Si le marché actions baisse, la valeur liquidative du compartiment peut être amenée à baisser. Le degré d'exposition minimum au risque action d'Etoile Environnement est de 75%. L'exposition au risque action peut ponctuellement atteindre 110% de l'actif net du compartiment.

Risque de taux : Le risque de taux est présent mais limité à 25%, les investissements étant uniquement effectués dans le cadre d'une gestion monétaire. En conséquence, la hausse des taux d'intérêt peut entraîner la baisse de la valeur liquidative.

Risque de perte en capital : La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leur investissement dans le compartiment. Etant donné la nature des actifs (actions), il existe un risque que le capital ne soit pas totalement restitué.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le compartiment est ouvert à tous souscripteurs, et en particulier aux personnes physiques titulaires d'un PEA. Il est éligible aux contrats d'assurance vie.

• **Profil de l'investisseur type durée de placement recommandée :**

Le profil de risque du compartiment le destine plus particulièrement aux personnes physiques sensibles à la notion de développement durable et au respect de l'environnement qui souhaitent par le biais d'un fonds éthique tirer profit des marchés actions de la zone euro sur le long terme.

De ce fait, l'investissement dans ce compartiment doit s'envisager dans le cadre d'une diversification de portefeuille et est destiné à des investisseurs suffisamment expérimentés pour pouvoir en évaluer les mérites et les risques.

La durée minimum de placement conseillée est de 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation de l'investisseur. Pour le déterminer, chaque investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et dans les 5 ans à venir mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

Frais et commissions :

Les frais de gestion prélevés recouvrent l'ensemble des charges administratives, de valorisation, du dépositaire ainsi que les charges de gestion financière.

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, ... etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats dans le compartiment Etoile Environnement	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre de parts	2% acquise à l'établissement placeur
Commission de souscription acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	Valeur liquidative * nombre de parts	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées au compartiment.
- Des commissions de mouvement facturées au compartiment.
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés au compartiment Etoile Environnement	Assiette	Taux barème	
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	maximum 2 % TTC	
Commission de surperformance		néant	
Prestataire percevant des commissions de mouvement : ETOILE GESTION	Prélèvement sur chaque transaction		Commission de mouvement
		Bourse Française	
		Obligations convertibles	Max : 0,65 %
		Obligations Françaises	Néant
		Actions françaises et assimilées	Max : 0,65 %
Actions étrangères cotées à Paris	Max : 0,65 %		
Bourse Etrangère			
Obligations	Max. 500 € par opération		
Obligations convertibles	Max. 500 € par opération		
Actions	Max. 0,65 %		
Produits dérivés			
- Options sur actions et sur indices (tous marchés : EUREX, MONEP, etc)	Max. 1 % de la prime		
- Futures			
Contrat en euro	Par lot TTC :		Max. 1,20 €
Dollar US			Max. 1,20 \$
GBP			Max. 0,80 GBP
CHF			Max. 1,60 CHF
Yen			Max. 120 JPY

Les revenus provenant des opérations de cessions temporaires reviennent au fonds pour 1/3 minimum et à la société de gestion pour 2/3 maximum.

Régime fiscal :

- Eligibilité au PEA
- Souscription possible dans le cadre de contrat d'assurance vie libellé en unité de compte

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du compartiment.

Informations d'ordre commercial

Conditions de souscription et de rachat :

Dépositaire : SOCIETE GENERALE, Tour Granite - 75886 PARIS Cedex 18
adresse postale du Centralisateur Teneur de registre : 32, rue du Champ de Tir – 44000 NANTES.

Commercialisateurs : Crédit du Nord, Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud.

Montant minimum de la souscription initiale : 1 part.
Les parts ont été fractionnées en dix-millièmes.

Dates et heures de réception des ordres : chaque jour de calcul avant 15h45.

Entité en charge de la centralisation des ordres : SOCIETE GENERALE

Date de clôture de l'exercice : dernier jour de Bourse de PARIS du mois de septembre.
(1^{er} exercice : 30 septembre 2002)

Affectation des résultats

La comptabilisation des intérêts est effectuée coupons encaissés.
Compartiment de capitalisation.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée tous les jours d'ouverture de la Bourse de PARIS, excepté les jours fériés ou de fermeture des banques du Groupe Crédit du Nord.
Une information sera apportée aux porteurs de parts avant chaque jour de fermeture des banques du Groupe Crédit du Nord.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) avant 15H45. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J, calculée et publiée en J+1 ouvré.

Valeur liquidative d'origine : 15 000 euros
Division de la valeur de la part par 10 le 20/12/2001
Division de la valeur de la part par 115 le 19/09/2007

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Agences des Etablissements commercialisateurs
Sites internet des Banques du Groupe Crédit du Nord

Devise de libellés des parts : euro

Date de création :

Ce compartiment a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 14 août 2001
Date d'ouverture du FCP au public : 5 septembre 2001

Informations supplémentaires

Le prospectus complet et le rapport annuel du FCP à compartiments Etoile Développement durable, ainsi que les derniers documents périodiques du compartiment Etoile Environnement sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès des agences des établissements commercialisateurs.

Toute demande d'explication peut également être adressée par mail à : contact@etoile-gestion.com

Le document "politique de vote" et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont consultables sur le site Internet <http://www.etoile-gestion.com> ou adressés à tout porteur qui en ferait la demande auprès de :

ETOILE GESTION
Secrétariat Général
CS 91553 – 91, boulevard Pasteur
75730 PARIS CEDEX 15

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit obligatoirement être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

Date de publication : 2 novembre 2011



PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0010502088

Devise de référence: EUR

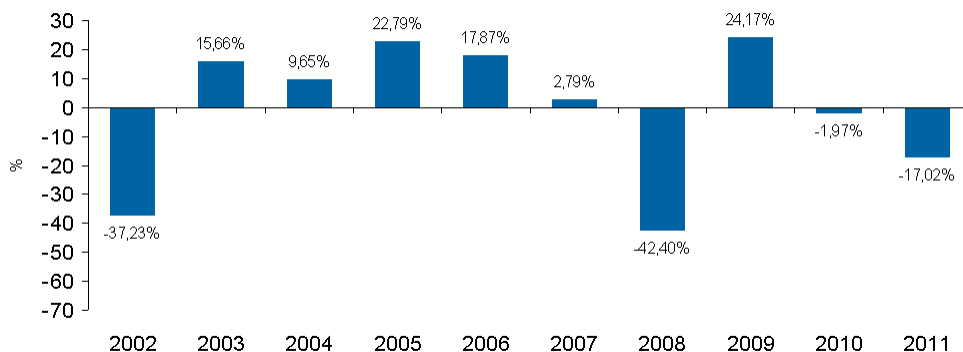
AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2011

100.00% EURO STOXX

PERFORMANCES AU 31/12/11



PERFORMANCES AU 31/12/11

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
ETOILE DEVELOPPEMENT DURABLE - ETOILE ENVIRONNEMENT	-17,02%	0,33%	-9,76%
100% EURO STOXX	-17,94%	0,42%	-10,57%

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 30/09/11

Frais de fonctionnement et de gestion	1,75%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	N/A
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	N/A
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	N/A
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,23%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,23%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,98%

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 30/09/11

Taux de rotation du portefeuille: -0,72%

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: 0,31%

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	45,32%
Titres de créance	26,15%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

26/03/12